

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CF568

présenté par

M. Serva, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani,
 M. Colombani, M. de Courson, Mme Descamps, Mme Froger, M. Lenormand, M. Mathiasin,
 M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile,
 M. Taupiac, M. Warsmann et Mme Youssouffa

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Administration générale et territoriale de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Administration territoriale de l'État	96 000	0
<i>dont titre 2</i>	96 000	0
Vie politique	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	0	96 000
<i>dont titre 2</i>	0	96 000
TOTAUX	96 000	96 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a vocation à financer la réhabilitation de la mission préfectorale sur Marie-Galante. En effet, une mission provisoire de 6 mois avait été mise en place sur Marie-Galante depuis le 1^{er} Mai 2022. Cette mission est arrivée à échéance en date du 1^{er} Novembre 2022. Le départ de cette mission a été particulièrement regretté par les élus locaux. Elle permettait de

fluidifier le dialogue entre les élus Marie-Galantais, la population et l'État.

En ce sens, il est procédé aux mouvements de crédits suivants :

- une hausse en AE et CP T2 de 96 000 euros sur le programme « Administration territoriale de l'État », action 03 ;
- une baisse d'un même montant de 96 000 euros en AE et CP T2 sur le programme « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », action 01. Cette baisse vise uniquement à assurer la recevabilité financière de l'amendement, les auteurs de cet amendement demandent donc au Gouvernement de lever le gage.